

COMMUNIQUE DE PRESSE IFAA

INDUSTRIES ET ENTREPRISES FRANÇAISES
DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Lundi 29 janvier 2018

Les adhérents de l'IFAA s'engagent

avec un nouveau Bureau et des actions claires

pour un ANC pérenne et de qualité

Le 17 janvier 2018 s'est tenue à Paris, une Assemblée Générale Extraordinaire de l'IFAA au cours de laquelle ont été élus les membres du Bureau, pour la période 2018-2021.

Président : **Marc SENDELIN** (Sotralentz-Habitat France)

Vice-président (fabricants) : **François LE LAN** (Tricel)

Vice-président (fabricants) : **Jérôme VACHÉ** (Abas)

Vice-président (concepteurs) : **Michel DALMAS** (EDANC)

Vice-président (sociétés de services) : **Jacques OLES** (GIE-GVA)

Trésorier : **Martin WERCKMANN** (Aquatiris)

Le nouveau Président **Marc SENDELIN** témoigne :



« L'IFAA souhaite co-construire l'Assainissement Non Collectif (ANC) de demain dans un cadre de relations apaisées entre tous les acteurs du métier. En ce sens, nous nous sommes engagés aux côtés de la CNATP et de la FNSA dans une démarche constructive intitulée « **Les Professionnels de l'ANC** » afin de promouvoir les compétences et savoir-faire des métiers de l'ANC au service des usagers et de la protection de l'environnement. Ceci afin que chacun puisse exercer son métier en assumant ses responsabilités.

A chacun son métier, à chacun ses responsabilités !

Par ailleurs, notre vision de l'ANC est claire et connue depuis plus de 10 ans, nos objectifs n'ont pas changé, **nous confirmons aujourd'hui l'intention et renforçons l'action.**

L'IFAA conforte ainsi son rôle de **partenaire principal et incontournable** pour les industriels de l'ANC avec comme objectif commun la promotion de la qualité et de la pérennité des installations ».

A ce titre, l'IFAA soutient les propositions formulées par les Ministères dans le cadre du PANANC concernant la mise en place d'un **agrément de produit renouvelable adossé à un suivi *in situ* national labellisé.**

LES ADHERENTS DE L'IFAA S'ENGAGENT :

- A **communiquer auprès des usagers** sur l'importance de l'étude préalable de conception à la parcelle réalisée par un bureau d'études, de la réception des travaux avec l'installateur, de la vérification, de l'entretien et de la maintenance des installations par une société de services et d'un diagnostic technique des installations par le SPANC.
- Dans une **démarche de qualité**, avec notamment la mise en place d'un suivi *in situ* labellisé et d'une traçabilité nationale des installations.
- Pour **l'ANC de demain**, en étant moteur de réflexion sur la responsabilité sociale et environnementale, sur la recyclabilité des produits et leur empreinte carbone.

Conseil d'Administration de l'IFAA 2018-2021 :

- Président : **Marc SENDELIN** (Sotralentz-Habitat France)
Vice-président (fabricants) : **François LE LAN** (Tricel)
Vice-président (fabricants) : **Jérôme VACHÉ** (Abas), en charge des relations institutionnelles
Vice-président (concepteurs) : **Michel DALMAS** (EDANC)
Vice-président (sociétés de services) : **Jacques OLES** (GIE-GVA)
Trésorier : **Martin WERCKMANN** (Aquatiris), en charge de la communication
Administrateur : **Laurent ASTAIX** (Bonna Sabla)
Administrateur : **Gérald BAUDRY** (Simop)
Administrateur : **Pascal BOMBARDIERI** (Stoc Environnement)
Administrateur : **André COELHO** (EACS)
Administrateur : **Emmanuelle DELORMES** (Biorock)
Administrateur : **Christian JACOB** (Stradal)
Administrateur : **Philippe MAZET** (Thébault)
Administrateur : **Mirko REINBERG** (Kingspan)
Administrateur : **Emmanuel TERRIER** (Assisteaux)

Les adhérents de l'IFAA :

Concepteurs :



Fabricants :



Sociétés de Services :



Contact : **Jérémy STEININGER** (Secrétaire Général)

Adresse : IFAA (UIE) 9 rue de Berri 75008 PARIS

Tel : +33 6 42 48 29 79

Fax : +33 1 42 25 96 41

Web : www.ifaa.fr

E-mail : jeremie.steininge@ifaa.fr